



## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du mercredi 4 février 2026  
(Webconférence)

### Délibération n° 2026-07 Schéma organisationnel des composantes

Le Conseil d'Administration de l'université des Antilles, dans sa séance du 4 février 2026, sous la présidence de Monsieur le Professeur Michel GEOFFROY, Président de l'université des Antilles,

Vu le livre VII du Code de l'Education,  
Vu les statuts de l'université des Antilles,  
Vu l'extrait du procès-verbal n° 2026-11 du comité social d'administration du 27 janvier 2026,

a délibéré

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Président de l'université demande aux membres du Conseil d'Administration de procéder au vote :

*il s'agit d'approuver le schéma organisationnel des composantes de l'université.*

#### Résultat du vote :

|                                       |    |
|---------------------------------------|----|
| Membres en exercice                   | 30 |
| Membres présents ou représentés       | 25 |
| Membres n'ayant pas pris part au vote | 0  |
| Contre                                | 0  |
| Abstention                            | 0  |
| Pour                                  | 25 |

**Le schéma organisationnel des composantes de l'université, conformément à l'annexe, est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés du Conseil d'Administration.**

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Pointe-à-Pitre, le 05 février 2026

Le Président de l'université des Antilles

  
Pr. Michel GEOFFROY

#### Modalités de recours contre la présente délibération :

En application de l'article R.421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, et ce, dans les deux mois à partir du jour de sa publication et de sa transmission au recteur, en cas de délibération à caractère réglementaire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Université des Antilles

**Siège - Administration générale**

Campus de Fouillole - BP 250 - 97157 Pointe-à-Pitre cedex - Tél. +0590 (0) 590 483 030  
[www.univ-antilles.fr](http://www.univ-antilles.fr)



## **Note de séance relative au schéma organisationnel des composantes de l'université (UFR, instituts) en matière de responsabilité administrative et financière**

### **1. Contexte**

Le contexte budgétaire national, marqué par une contrainte accrue sur les financements publics de l'enseignement supérieur, impose une rationalisation des fonctions support et soutien et une meilleure articulation entre pilotage académique et gestion administrative dans les Unités de Formation et de Recherche (UFR) et les instituts (IUT et INSPE) qui constituent des structures académiques essentielles au fonctionnement de l'université.

Dans le cadre de l'optimisation de la gouvernance interne et de la clarification des responsabilités au sein des composantes, il est proposé de formaliser un schéma organisationnel type. Ces travaux s'inscrivent dans la continuité des actions initiées au sein de l'Administration Générale dès 2022 pour structurer et professionnaliser la fonction administrative et financière.

### **2. Principes directeurs**

- Clarté des responsabilités et efficacité organisationnelle : distinguer les fonctions académiques (directeur, directeur adjoint) des fonctions administratives et financières (responsable administratif et financier).
- Conformité aux recommandations de la Cour régionale des comptes : renforcer les mécanismes de contrôle interne et de suivi budgétaire.
- Optimisation des moyens humains et financiers pour garantir la soutenabilité des missions pédagogiques et scientifiques.
- Adaptation au contexte budgétaire national : rationaliser les moyens, mutualiser les fonctions support et soutien le cas échéant

### **3. Schéma organisationnel proposé**

Chaque composante serait structurée autour de trois fonctions clés :

#### **3.1 Direction académique**

- 1 Directeur / Doyen :
  - Responsable du pilotage stratégique et académique.
  - Représente l'UFR /l'institut auprès des instances universitaires et extérieures.
  - Supervise l'élaboration des projets pédagogiques et scientifiques.
  - Garant de la mise en œuvre des orientations du Conseil d'UFR et des décisions du Conseil d'Administration.
- 1 Directeur adjoint /Vice-doyen :
  - Assiste le directeur dans ses missions.

- Assure l'intérim en cas d'absence.
- Coordonne des projets spécifiques ou certains dossiers transversaux (relations internationales, vie étudiante, etc.).

### 3.2 Responsabilité administrative et financière

- 1 Responsable administratif et financier (RAF) :
  - Placé sous l'autorité fonctionnelle du directeur de la composante et l'autorité hiérarchique de la direction générale des services.
  - Supervise les fonctions support et soutien : gestion budgétaire et financière, GSE, scolarité, logistique, maintenance, gestion des locaux, suivi des marchés publics.
  - Garantit la conformité des procédures budgétaires et comptables.
  - Met en œuvre les recommandations en matière de contrôle interne, suivi des indicateurs de performance et de reporting.
  - Travaille en lien étroit avec les directions de l'Administration Générale (direction des affaires financières et des achats, direction des ressources humaines, direction du patrimoine immobilier, direction des études et de la vie étudiante, direction de la recherche et de la valorisation, direction des relations internationales...).

### 4. Organisation des fonctions support et soutien

- Coordination : le RAF assure la coordination entre les services de la composante, le pôle et l'Administration Générale.
- Suivi budgétaire : mise en place d'outils de suivi et de tableaux de bord partagés.
- Vie étudiante et gestion de la scolarité : La vie étudiante et la gestion de la scolarité constituent des missions essentielles de chaque composante. Sous l'autorité du directeur et pour garantir une meilleure articulation entre les missions pédagogiques, administratives et financières de la composante, le responsable administratif et financier est chargé de coordonner :
  - l'accueil, l'information et l'accompagnement des étudiants tout au long de leur parcours universitaire ;
  - la gestion des inscriptions pédagogiques, le suivi des cursus, la délivrance des diplômes et la tenue des dossiers étudiants ;
  - la mise en œuvre des outils numériques de gestion et de communication afin de renforcer la transparence et l'efficacité du suivi des étudiants.
- Mutualisation : certaines fonctions (logistique, maintenance, communication...) pourront être mutualisées pour optimiser les coûts selon la taille et les ressources de la structure.

### 5. Principes de mise en œuvre

- Clarification et révision des fiches de poste / mission pour éviter les chevauchements de responsabilités.
- Renforcement du dialogue de gestion avec les services polaires et l'Administration Générale.

- Formation continue des responsables administratifs aux évolutions réglementaires et budgétaires.
- Suivi annuel de l'efficacité organisationnelle et ajustements si nécessaire.

### **Proposition**

---

**Sous réserve des éventuelles modifications apportées en séance, il est proposé au conseil d'administration de valider le schéma organisationnel proposé.**

